



Le SNPA a placé les gestionnaires administratifs au cœur des discussions de ce jour.

Après la revalorisation des titres restaurant, le SNPA obtient de nouvelles avancées

Le SNPA ne lâche rien et est présent sur tous les dossiers.

Soutenez son action en le rejoignant dans la rubrique « nous rejoindre » sur le site snpaonf.com

Projet d'Etablissement

27 avril 2016

Ordre du jour



Projet d'Etablissement

La discussion sur l'élaboration du projet d'Etablissement s'est poursuivie toute la journée.

Plan de requalification de C en B

Le projet d'Etablissement comprend un plan de requalification des C en B à hauteur de 40 promotions par an pendant 5 ans.

Le SNPA qui est intervenu début février 2016, pour débloquent ce dossier auprès du MAAF, demande au DRH et au DG de tout mettre en œuvre pour que les textes puissent être publiés dès que possible afin d'organiser à l'automne le 1^{er} examen professionnel pour 8 postes.

Les 32 autres promotions auront lieu par liste d'aptitude à hauteur de 16 lors de la CAP du 09 juin et 16 lors de la CAP du 17 novembre 2016.

Il est rappelé que les collègues sur des postes de SA n'auront pas à faire de mobilité.

Le SNPA a fait inscrire dans le projet d'Etablissement que les adjoints puissent postuler sur des postes de SA.

Pour les postes de SA restés vacants après appel à candidatures le SNPA a obtenu qu'ils ne soient pas pourvus par des CDI, mais que l'on procède à des recrutements de CDD afin de limiter la mobilité géographique pour les lauréats de l'examen professionnel qui ne seraient pas déjà sur un poste de B.

Par ailleurs, le SNPA a demandé à ce que le recours à des CDI ne se fasse qu'après avoir réservé les postes à mettre aux concours annuels de SA.

Concours d'Attachés

Dans le cadre de la négociation du contrat d'objectifs, le SNPA a obtenu que soit inscrite l'organisation d'un concours interne d'Attachés.

Après de longues négociations, le SNPA a obtenu et lui seul, l'inscription dans le projet d'Etablissement de 3 concours internes sur la durée du COP. La demande du SNPA de disposer de 7 postes par concours soit 21 postes pour l'ensemble du COP, vient de recevoir un avis favorable du DG et du DRH.

C'est une véritable victoire du SNPA, car rappelez-vous que la proposition de la DRH en février dernier, c'était 12 postes pour l'ensemble du COP. Vous pouvez donc mesurer le travail effectué par le SNPA pour en arriver là.

Le SNPA a obtenu la mise en place d'une formation de très bon niveau pour la préparation de ces concours. Le SNPA souhaite que l'investissement de chacun qui va au-delà de la formation dispensée par l'ONF soit fructueux. En effet le SNPA souhaite que les lauréats soient très majoritairement, voire en totalité, des collègues de l'Etablissement.

Classement des postes

Le SNPA a fait des propositions qui sont sur le point d'aboutir quant au nombre de niveaux de classement de postes. Après de nombreuses démarches, le DRH vient de prendre l'engagement devant le DG de publier le classement individuel des postes, au cours de la 3^e semaine de mai.

Le DG a rappelé l'engagement pris, suite à la demande du SNPA, de tenir une commission de reclassement des postes au cours de l'automne prochain, pour rectifier d'éventuelles anomalies.

Depuis des mois, le SNPA demande que les personnels exerçant sur un poste de la catégorie supérieure, puissent bénéficier de la prime du poste. Le SNPA vient d'obtenir un accord de principe de la part du DG et du DRH (l'utilisation du CIA pour y parvenir est envisagée). L'UNSA est contre cette demande !!!

Pour le SNPA, à titre d'exemple il est normal qu'un SACE qui exerce sur un poste A1 puisse bénéficier de la prime du poste A1 (le plafond statutaire du régime indemnitaire pour un SACE est de 17 480 €, nous en sommes donc très loin). Pour obtenir cet engagement, le SNPA a dû rappeler que sa représentativité pour l'ensemble des corps administratifs est supérieure à 50 %. La demande du SNPA est identique pour les collègues Adjoints exerçant sur des postes de SA.

Appel à candidatures

Le SNPA a rappelé son exigence d'accorder une priorité aux demandes internes de mobilité pour les fonctionnaires, les agents non titulaires et les salariés, lors des appels à candidatures, par rapport aux demandes externes. Une modification a été apportée au texte du projet d'Etablissement

RIFSEEP

Le SNPA a fait des propositions d'augmentation de revalorisation du RIFSEEP pour les 3 corps. Une communication sera prochainement faite sur ce sujet.

**Le SNPA, négocie, participe aux réunions
et obtient des avancées pour les
gestionnaires administratifs**

**Rejoignez le SNPA, rubrique « **Nous
rejoindre** » sur le site **snpaonf.com****